

- 54€ (avec 1 tee-shirt du club) + 0,78€ d'assurance facultative pour les dirigeants non joueurs
- 123€ (avec 1 tee-shirt du club) + 0,23€ d'assurance facultative pour les enfants nés en 2013, 2014 ou après
- 150€ (avec 1 tee-shirt du club) + 0,23€ d'assurance facultative pour les enfants nés entre 2009 et 2012
- 150€ (avec 1 tee-shirt du club) + 0,80€ d'assurance facultative pour les enfants nés entre 2005 et 2008
- 171€ (avec 1 tee-shirt du club) + 2,08€ d'assurance facultative pour les joueur(se)s né(e)s avant 2005
- 90€ (avec 1 tee-shirt du club) + 1,86€ d'assurance facultative pour une licence Loisir

Remboursement de sa licence à tout licencié parrain d'un nouveau sponsor du club dès la signature d'un partenariat de 350€.

Dans le cas de *licences multiples* dans une même famille : une réduction de 20€ est applicable sur la 2^{ème} licence. A partir de la 3^{ème} licence, le montant est de 63€ jusqu'à 18 ans, ou de 83€ au-delà. Un tee-shirt sera remis pour chacune des licences réglées.

Précisions

. Gratuité de la licence pour les arbitres du club non joueurs, les entraîneurs non joueurs et les parents référents (dans la limite de 2 par équipe).

. Remboursement à hauteur de la moitié du prix de la licence pour les membres du bureau joueurs et les entraîneurs joueurs à l'issue de la saison sportive s'ils en font la demande.

. Remboursement à hauteur de la moitié du prix de la licence pour les arbitres joueurs à l'issue de la saison sportive s'ils en font la demande sous réserve d'avoir effectué leur quota.

LISTE DES PAPIERS A FOURNIR POUR ETABLIR UNE LICENCE

◇ **Dans le cas d'un renouvellement :**

- ✓ Le formulaire en ligne reçu par mail (iHand) dûment complété et validé
- ✓ Le certificat médical obligatoire pour tous à enregistrer dans le formulaire en ligne
- ✓ Une photo d'identité sur fond **clair**, si celle fournie l'année précédente mérite d'être actualisée à enregistrer dans le formulaire en ligne
- ✓ L'autorisation parentale FFHB pour les mineurs à enregistrer dans le formulaire en ligne
- ✓ En cas de refus de l'assurance facultative proposée par la FFHB, la lettre de refus signée à adresser à : **Céline BRENET, 23 rue des écoles, Le Breuil ; 79260 FRANÇOIS.**
- ✓ **Uniquement** pour les mineurs dont les parents s'opposent à la diffusion de leur image, le coupon dûment signé à adresser à : **Céline BRENET, 23 rue des écoles, Le Breuil ; 79260 FRANÇOIS.**
- ✓ Le règlement de la licence
 - en ligne par CB via le site internet du club (à privilégier)
 - **règlement en 3 fois** sans frais possible **uniquement en ligne** et pour toutes licences prises **jusqu'au 16 Octobre 2020**
 - par chèque établi à l'ordre de « Entente Chauray-La Crèche Handball »

◇ **Dans le cas d'une création :**

- ✓ La fiche d'inscription « Nouveau/Nouvelle licencié(e) » disponible sur le site internet
- ✓ Le formulaire en ligne reçu par mail (iHand) dûment complété et validé
- ✓ La copie recto de la carte d'identité ou la copie du livret de famille à enregistrer dans le formulaire en ligne
- ✓ Le certificat médical à enregistrer dans le formulaire en ligne
- ✓ Une photo d'identité sur fond **clair** à enregistrer dans le formulaire en ligne
- ✓ L'autorisation parentale FFHB pour les mineurs à enregistrer dans le formulaire en ligne
- ✓ En cas de refus de l'assurance facultative proposée par la FFHB, la lettre de refus signée à adresser à : **Céline BRENET, 23 rue des écoles, Le Breuil ; 79260 FRANÇOIS.**
- ✓ **Uniquement** pour les mineurs dont les parents s'opposent à la diffusion de leur image, le coupon dûment signé à adresser à : **Céline BRENET, 23 rue des écoles, Le Breuil ; 79260 FRANÇOIS.**
- ✓ Le règlement de la licence :
 - en ligne par CB via le site internet du club (à privilégier)
 - **règlement en 3 fois** sans frais possible **uniquement en ligne** et pour toutes licences prises **jusqu'au 16 Octobre 2020**
 - par chèque établi à l'ordre de « Entente Chauray-La Crèche Handball »

◇ **Dans le cas d'une mutation :**

. merci de contacter **Sabine ROUGEAU** @ : handball.chauraylacreche@gmail.com

. en cas de mutation, le licencié devra s'acquitter de la moitié des frais de mutation ; cette somme lui sera remboursée la saison suivante *lors du renouvellement de sa licence.*

Permanences licences

- **Samedi 5 Septembre** de 10h à 13h lors du forum des associations à la salle des Fêtes de Chauray et à l'Hélianthe à La Crèche
- **Mercredi 9 Septembre** de 18h à 20h à la salle Omnisport de Chauray